

BILAN DE L'ÉCLOSION D'ENCÉPHALOMYÉLITE ÉQUINE DE L'EST ET D'INFECTION PAR LE VIRUS DU NIL OCCIDENTAL CHEZ LES CHEVAUX DU QUÉBEC EN 2009

Pour une deuxième année consécutive, des cas d'encéphalomyélite équine de l'Est et d'infection par le virus du Nil occidental ont été détectés chez des chevaux au Québec. Le présent bulletin dresse un bilan de cette éclosion et présente des recommandations visant à protéger le cheptel équin contre ces deux maladies évitables.

SITUATION EN AMÉRIQUE DU NORD

L'infection par le virus du Nil occidental (VNO) et l'encéphalomyélite équine de l'Est (EEE) ont toutes deux été signalées en 2009 au Canada et aux États-Unis. Au Canada, six chevaux atteints du VNO ont été rapportés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Outre le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau Brunswick ont exceptionnellement rapporté des chevaux atteints d'EEE mais au moment de publier ce bulletin, leur nombre officiel n'était pas encore connu. Chez nos voisins américains, ce sont 234 cas de VNO qui ont été recensés dans 29 États et 293 cas d'EEE dans 17 États.

Le tableau suivant rend compte des cas d'EEE et de VNO observés au cours des quatre dernières années au Québec et dans les régions limitrophes. Cependant, ces données ne reflètent pas la pression réelle de l'infection dans ces régions, car bon nombre d'animaux y sont vaccinés et la notification des cas n'est exigée que des laboratoires. En effet, les médecins vétérinaires praticiens ne sont pas tenus de déclarer les cas suspects.

Rappelons qu'au Québec, en 2008, on a rapporté les cas de 19 chevaux atteints d'EEE et de 3 chevaux atteints de VNO. Il s'agissait de la première éclosion d'EEE chez des chevaux depuis plus de 35 ans, alors que des cas de VNO sont constatés de façon sporadique depuis la découverte du premier cheval infecté en 2002.

Tableau : Cas détectés d'EEE et de VNO parmi les chevaux au Québec, en Ontario et au nord-est des États-Unis

Année	États du nord-est des États-Unis*		Ontario		Québec	
	VNO	EEE	VNO	EEE	VNO	EEE
2009	0	25	1	2	3	6
2008	3	5	2	4	3	19
2007	0	1	0	0	0	0
2006	2	6	3	0	0	0

* New York, Vermont, New Hampshire et Maine.
(Sources : www.aphis.usda.gov;
www.omafra.gov.ontario.ca, www.phac-aspc.gc.ca.)

BILAN DE L'ÉCLOSION DE 2009

Du 12 août au 19 octobre 2009, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a été informé des cas de 28 chevaux présentant une atteinte du système nerveux central.

Six diagnostics d'EEE et trois diagnostics de VNO ont été posés à l'égard de ces chevaux. Les diagnostics de VNO ont été établis conformément à la charte d'interprétation des résultats des tests de détection du virus du Nil occidental rapportés à l'ACIA. Quant aux diagnostics d'EEE, ils ont été faits en conformité avec le « Manual of Diagnostic Tests and Vaccines for Terrestrial Animals 2009 » de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Par ailleurs, des cas présumés de ces deux maladies ont aussi été détectés (deux pour le

VNO, trois pour l'EEE). Les cas présomptifs consistent principalement en des cas pour lesquels il existait uniquement une sérologie. En effet, la présence d'IgG ne peut à elle seule confirmer que l'animal, au moment de la prise de sang, souffre bien de l'EEE ou d'une infection causée par le VNO. C'est pourquoi, lorsque c'est possible, il est préférable de fournir au laboratoire la tête du cheval, voire l'animal au complet, pour permettre la confirmation du diagnostic par la recherche des virus dans les tissus atteints.

Cette année, les cas confirmés d'EEE et de VNO se situent uniquement dans les régions de Lanaudière et de la Montérégie (voir la carte).

En ce qui a trait aux six cas confirmés d'EEE, l'âge moyen des chevaux atteints était de six ans et demi; aucun des animaux – quatre mâles et deux femelles – n'était adéquatement vacciné contre l'EEE. Ils ont tous montré de la fièvre (de 39 à 40,6 °C), à l'exception d'un seul qui recevait déjà un traitement d'anti-inflammatoires non stéroïdiens. Les principaux symptômes décrits étaient de l'ataxie et un décubitus. Les six chevaux sont tous morts ou ont été euthanasiés. En général, l'infection a été fulgurante et de très courte durée (de 24 à 48 heures).

Les trois cas confirmés de VNO concernaient deux mâles et une femelle, qui étaient âgés de 8 mois, de 4 ans et de 23 ans. Un seul animal était vacciné adéquatement contre le VNO et encore un seul a montré de la fièvre. Le principal symptôme rapporté consistait en de l'ataxie. Soulignons que tous les animaux sont morts ou ont été euthanasiés.

Le 3 septembre 2009, le MAPAQ a publié un *Flash-RAIZO* afin d'informer les médecins vétérinaires praticiens sur l'état de la situation et pour inciter les personnes

intéressées à signaler les chevaux souffrant d'une atteinte du système nerveux central. Le MAPAQ a supporté le coût des analyses de dépistage de ces deux maladies jusqu'au 9 novembre 2009. Par la suite, l'arrivée du temps froid a mis un terme au risque de transmission des maladies par les moustiques pour l'année 2009.

Le MAPAQ a exposé la situation et fournit les renseignements appropriés au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) de même qu'aux directions de santé publique de Lanaudière et de la Montérégie. Le MSSS a distribué un avis dans le réseau Info-Santé et a fait parvenir une fiche d'information à tous les médecins. La Direction de santé publique de Lanaudière a publié un communiqué de presse pour mettre au fait la population de la région. Le MAPAQ a fait paraître un article dans le journal *La Terre de chez nous* et dans d'autres publications intéressant les propriétaires de chevaux. Le Ministère a aussi mis en ligne un site Internet où, entre autres choses, le compte de cas équins de VNO et d'EEE est mis à jour de façon régulière :

<http://mapaq.gouv.qc.ca/EEE>.

Enfin, l'Agence de la santé publique du Canada a financé un programme de recherche entomologique sur l'EEE à la suite de la confirmation des premiers cas équins dans la région de Lanaudière en 2009. Du 15 septembre au 5 octobre, la firme GDG Environnement a capturé des moustiques et fait la recherche du virus de l'EEE par PCR; plusieurs groupes de moustiques ont été diagnostiqués positifs.

DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

L'activité arbovirale observée au cours des deux dernières années dans la population équine et parmi l'échantillonnage de moustiques, ainsi que la présence de moustiques vecteurs et d'oiseaux agissant comme réservoir sur le territoire portent à

croire que ces deux arboviroses sont désormais établies au Québec. En conséquence, il est fortement recommandé de vacciner annuellement les chevaux du Québec contre l'EEE et le VNO, particulièrement dans les régions où des cas ont été confirmés.

Le vaccin (y compris la dose de rappel s'il s'agit d'une primo-vaccination) doit être administré avant la période à risque, qui débute habituellement en juillet. Pour plus d'information, on peut prendre connaissance des recommandations de l'American Association of Equine Practitioners dans les sites Internet suivants :

- <http://www.aaep.org/wnv.htm>;
- http://www.aaep.org/eee_wee.htm.

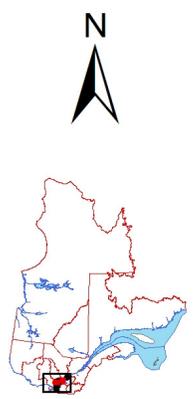
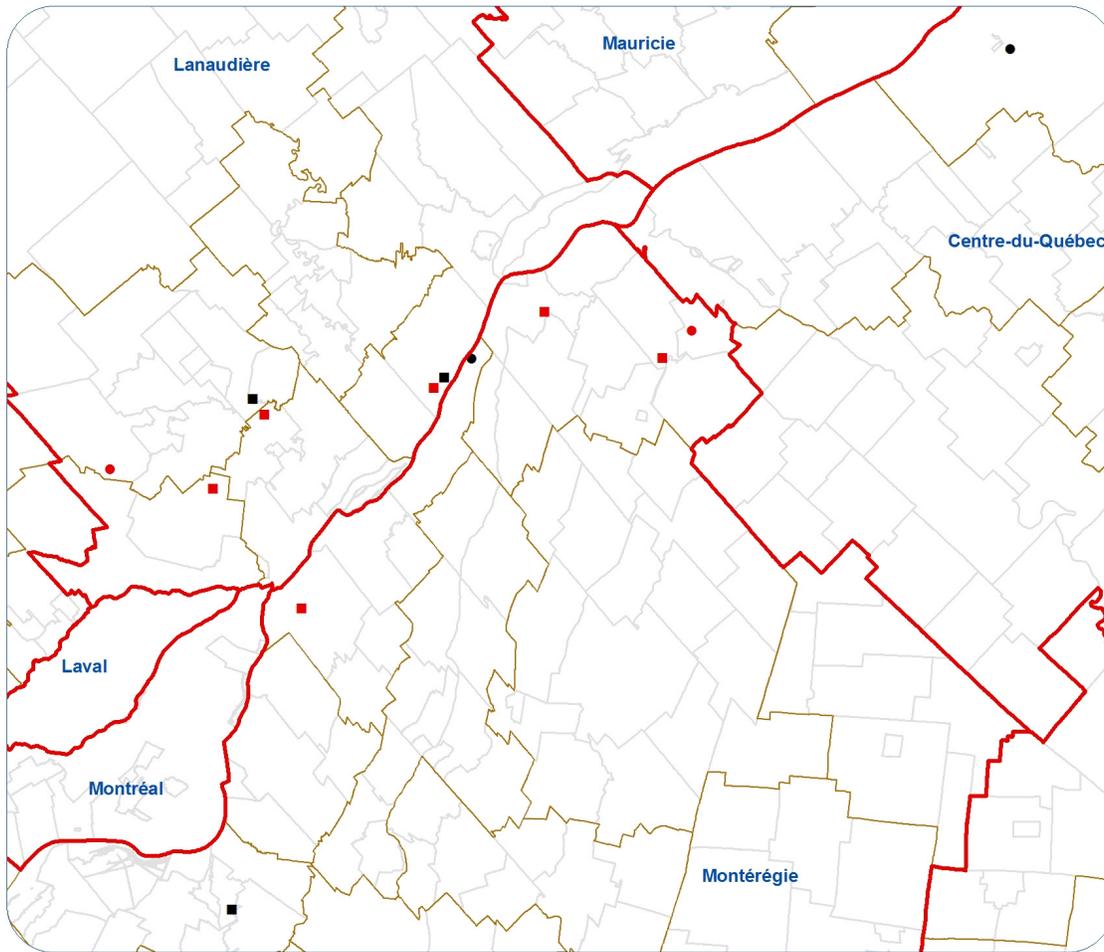
Il existe aujourd'hui un vaccin vivant à dose unique contre le VNO. Ce vaccin procure une immunité dix jours après l'administration d'une seule dose.

D'autres mesures préventives visant à protéger les animaux des vecteurs peuvent être appliquées. Elles sont détaillées dans l'avertissement vétérinaire paru en septembre 2008, que l'on peut consulter à l'adresse Internet suivante :

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/RAIZO>.

En terminant, nous tenons à remercier tous les médecins vétérinaires praticiens qui ont informé le Ministère des cas suspects. Les chevaux, les autres animaux sensibles et les insectes constituent présentement l'unique matière pour la détection de l'activité arbovirale au Québec. Il est donc primordial de rapporter tout cas suspect rapidement pour favoriser la mise en place de mesures préventives et ainsi protéger la santé publique et la santé animale.

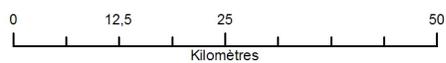
<i>Auteurs</i>
D ^{re} Chantal Vincent Téléphone : 418 380-2100, poste 3110 chantal.vincent@mapaq.gouv.qc.ca
D ^{re} Geneviève Côté Téléphone : 418 380-2100, poste 3874 genevieve.cote@mapaq.gouv.qc.ca
<i>Responsable des produits d'information du RAIZO</i>
D ^{re} France Desjardins Téléphone : 418 380-2100, poste 3115 france.desjardins@mapaq.gouv.qc.ca



**CAS
EEE - VNO EN 2009**

- Positif EEE
- Présomptif EEE
- Positif VNO
- VNO Possible
- MRC
- Municipalité
- Région administrative

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation
Québec



CQIASA - INSA Le 4 décembre 2009



Centre québécois d'inspection des aliments
et de santé animale (CQIASA)
Institut national de santé animale (INSA)